



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N°024/FECAFOOT/PDT/SG/DAF/22 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

- ✓ Vu la constitution ;
- ✓ Vu la loi n°2011/18 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation des activités physiques et sportives ;
- ✓ Vu les statuts de la FIFA ;
- ✓ Vu les statuts et règlement de la FECAFOOT ;
- ✓ Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- ✓ Vu le Régime Général Interne de Passation de Marchés de la Fédération Camerounaise de Football adopté à l'Assemblée Générale du 24 janvier 2020 ;

DECIDE

L'appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/FECAFOOT/PDT/SG/DAF/22 du 10 février 2022 pour les prestations de gardiennage des bâtiments, des biens et installations de la FECAFOOT, est déclaré **INFRUCTUEUX** en raison de large dépassement du budget prévu.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé le, **29 AVR 2022**



LE PRESIDENT

FOO FILS Samuel

Copies :

- SG FECAFOOT
- Intéressés ;
- Affichage ;
- Archivages.